

# AU NOM DE L'INNOVATION

L'INDUSTRIE CONTRÔLE L'USAGE DE MILLIARDS D'EUROS DE FONDS EUROPÉENS POUR LA RECHERCHE, ET NÉGLIGE L'INTÉRÊT PUBLIC

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce document est un résumé des résultats et des conclusions de deux rapports d'enquête sur les partenariats public-privé dans l'UE, rédigés par les ONG Action Santé Mondiale et Corporate Europe Observatory :

- **« Plus privé que public : comment les grandes entreprises pharmaceutiques dominent l'Initiative pour les médicaments innovants (IMI) »**
- **« Research & Destroy : les usines de la bioéconomie industrielle menacent le climat et la biodiversité »**

Ces deux rapports s'intéressent à deux partenariats public-privé (PPP) entre la Direction Générale (DG) Recherche et Innovation de la Commission européenne et des lobbies industriels : l'Initiative en matière de médicaments innovants (IMI), et Entreprises Bio-Basées (BBI). Les rapports décrivent des partenariats qui octroient « des privilèges et des avantages » au secteur privé tout en imposant « des devoirs et des obligations » au secteur public, avec des conséquences inquiétantes pour l'intérêt général sur un large éventail de sujets : de la négligence vis-à-vis de la préparation aux épidémies à l'aggravation de la déforestation et du changement climatique.

Au nom de l'innovation dans la recherche en santé, l'industrie pharmaceutique, représentée par l'EFPIA (Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques), a contrôlé l'usage de 2,6 milliards d'euros de fonds publics de recherche entre 2008 et 2020, ceux mis à la disposition de l'IMI. Mais elle n'a jusqu'à présent pas réellement investi dans des domaines de recherche où le financement public était urgemment nécessaire, comme la préparation à long-terme aux risques d'épidémies (y compris celles causées par les coronavirus), le VIH/sida, les maladies liées à la pauvreté ou encore les maladies tropicales. L'industrie pharmaceutique a plutôt utilisé ce budget pour financer des recherches dans des domaines plus rentables sur le plan commercial.

Le BBI est un PPP entre des groupes de lobbying représentant les industries de l'agroalimentaire, les industries forestières, de biotechnologie, de la chimie et des combustibles fossiles, et la DG Recherche et Innovation de la Commission européenne. Son objectif est de contribuer à la mise en place d'une "économie durable à faible intensité carbone". Dans ce partenariat, établi en 2014 pour dix ans, le secteur public a apporté un budget de 975 millions d'euros, tandis que le secteur privé a surtout apporté des ressources en nature. L'industrie a défini les priorités de recherche du partenariat et rédigé chacun de ses plans de travail annuels. L'objectif principal du BBI est de construire des "bioraffineries" et de développer de nouvelles technologies pour traiter des quantités illimitées de biomasse extraite des forêts et des sols, menaçant leur rôle de puits de carbone et menaçant la biodiversité et l'approvisionnement alimentaire.

Depuis plus de 15 dernières années, **des lobbies industriels sont parvenus à convaincre la Commission européenne de laisser le secteur privé décider de la manière dont des montants très importants de fonds publics de recherche devraient être utilisées**, via des partenariats public-privé de recherche et d'innovation. L'IMI et le BBI appartiennent aux plus gros d'entre eux, les Entreprises Communes (Joint Undertakings). Sept Entreprises Communes ont été créés entre 2014 et 2020, mobilisant **plus de 7 milliards d'euros payés par les contribuables européens**.

L'IMI et le BBI ont financé **un large éventail de projets visant surtout à développer des produits, des technologies et des processus au profit des entreprises qui y participent, tout en ignorant leurs conséquences pour la santé publique, les personnes et l'environnement**. Les rapports en présentent de nombreux exemples, tels un projet consacré au développement d'un processus de fabrication moins coûteux pour un médicament essentiel destiné à aider les personnes vivant avec le VIH en Afrique qui semble n'avoir jusqu'à présent bénéficié qu'aux profits de Sanofi, ou encore, concernant le BBI, l'octroi de millions d'euros à la multinationale de la chimie Clariant pour construire une usine transformant d'énormes quantités de "résidus" agricoles en biocarburant (malgré le fait que ceux-ci ont d'autres utilisations importantes dans l'agriculture et sont importants pour nourrir les sols).

Au moment même où la pandémie COVID-19 révèle combien le court-termisme et la privatisation des services publics et de la recherche ont endommagé la résilience de nos sociétés, nous risquons de répéter les mêmes erreurs : Les États membres de l'UE négocient actuellement le budget de l'UE pour 2021-2027, y compris pour "Horizon Europe", le prochain programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE. 100 milliards d'euros sont en jeu. La Commission européenne et les États membres les plus riches, dont les entreprises profitent le plus de ces partenariats public-privé, font pression pour que l'IMI, le BBI et les autres Entreprises Communes soient perpétuées, sous une forme nouvelle mais comparable, les « partenariats européens institutionnalisés ». **Mais la santé publique et la sauvegarde de l'environnement sont des questions fondamentales qui nécessitent une politique de recherche et d'innovation produisant des connaissances et des résultats pour tous, pas seulement des profits pour quelques-uns.**

---

### **L'IMI et le BBI sont censés stimuler la compétitivité de l'industrie et relever les défis sociétaux, mais leurs priorités sont contrôlées par l'industrie**

---

Les deux principales raisons ayant présidé à la création de l'IMI et du BBI étaient, d'une part, le besoin d'améliorer la compétitivité des industries en jeu et la nécessité, d'autre part, de relever des défis sociétaux spécifiques en finançant des recherches qui, pour ce qui concerne l'IMI, amélioreraient la santé publique et l'accès des patients aux médicaments, en particulier pour des "besoins médicaux ou sociaux non satisfaits", et pour ce qui concerne le BBI de "contribuer à l'émergence d'une économie plus économe en ressources, à

faible intensité carbone". L'idée était d'orienter les innovations techniques de l'industrie dans un sens qui réponde aux besoins de la société.

Nos conclusions montrent cependant que le BBI et l'IMI n'essaient pas vraiment de répondre aux défis sociétaux identifiés initialement, et que les éléments attestant de gains de compétitivité au-delà des entreprises spécifiques concernées semblent négligeables. **La très grande majorité des projets que nous avons examinés, la structure et les mécanismes mêmes de ces partenariats public-privé, montrent que les entreprises participantes ont la mainmise sur les priorités des partenariats et usent des fonds publics européens dans leur propre intérêt. Et cette situation ne résulte pas seulement de comportements abusifs de la part des entreprises participantes : c'est surtout une conséquence logique de la manière dont ces partenariats ont été mis en place.**

Les partenariats public-privé (PPP) sont souvent controversés, mais leur structure la plus fréquente est que le secteur public définit la mission, contracte le secteur privé pour la mise en œuvre de cette mission et demeure en fin de course le propriétaire final du produit de cette coopération. Mais dans le cas présent, et bien que le BBI et l'IMI aient été créés par des législations européennes, l'agenda stratégique de recherche et jusqu'aux plans de travail annuels sont définis par les entreprises participantes – qui récupèrent le plus souvent les produits finaux développés.

Les mêmes entreprises – en consortium avec des universités publiques et de petites et moyennes entreprises (PME) – candidatent à des appels à projets rédigés par leurs soins, se trouvant ainsi en position avantageuse pour les décrocher. Elles obtiennent parfois directement le financement public proposé, mais, le plus souvent, font travailler PME et chercheurs du secteur public rémunérés grâce aux fonds européens sur leurs propres priorités avant de s'approprier leurs résultats.

Le Consortium des Bio-industries (BIC), le groupe de lobbying qui représente l'industrie dans le BBI, l'a clairement énoncé : « **Puisque les membres du consortium élaborent le Plan de Travail Annuel, ils ont accès aux informations en amont de la publication des appels à projet. Cela augmente leurs chances que leurs propositions de projet soient retenues.** 64% des grandes entreprises, des PME et des clusters de PME membres du Consortium sont présents au sein des projets financés par le BBI (2014-2017) ».

**En 2011, le lobbying pharmaceutique industriel a admis que l'IMI pouvait être utilisé pour financer des projets que l'industrie aurait dû de toute façon financer.**

Comme c'est un partenariat, l'industrie est aussi censée contribuer. En grande partie en nature, mais aussi financièrement. **Mais pour ce qui concerne le BBI, les partenaires industriels n'ont jusqu'à présent payé que 3% de leurs contributions financières promises, et seulement 3,7% de leur contributions en nature contrôlables.** Dans le même temps, la Commission Européenne avait déjà décaissé 27% (264,6 millions €) de sa contribution financière au partenariat. En outre, dans les deux partenariats, les partenaires industriels ont refusé la transparence sur l'évaluation de leurs

contributions en nature (qui se résument pour l'essentiel à la mise à disposition de leurs propres personnels et équipements de recherche).

Pourquoi ne pas faire payer par les contribuables vos coûts de recherche et développement si vous le pouvez ?

### **Les priorités des entreprises dominant : l'IMI et le BBI ont financé des projets aidant l'industrie à faire pression sur les régulateurs; tandis que l'industrie a bloqué le financement par l'IMI de recherches consacré à la préparation au risque épidémiologique**

Nous avons également documenté la manière dont **plusieurs projets de « recherche » financés dans le cadre de ces partenariats appuient en réalité le lobbying et les relations publiques de ces entreprises** en proposant des modifications de la législation en vigueur afin de la rendre plus favorable aux intérêts de l'industrie, ou encore en finançant des activités de relations publiques visant l'amélioration de la réputation de certains produits développés. Par exemple, nous avons découvert au sein de l'IMI plusieurs projets censés aider l'industrie à **influencer la législation sur l'évaluation de l'innocuité des nouveaux produits pharmaceutiques**, à accélérer l'octroi des autorisations de mise sur le marché en abaissant les normes en matière de preuves pour les nouveaux médicaments. Certains projets financés par BBI ont également aidé l'industrie à faire pression sur les décideurs européens sur la législation sur les OGM ou le recyclage des bioplastiques, ou permis la réalisation de courtes vidéos sur le web pour promouvoir les produits bio-basés sans jamais évoquer la part de risques encourus (en termes de sécurité, d'impact négatif sur l'environnement, etc.).

Le format de « partenariat » octroie des avantages supplémentaires aux entreprises privées : lorsque leurs lobbyistes interagissent avec de hauts fonctionnaires de la Commission Européenne lors des conseils d'administration de ces PPP, **ils accèdent à des informations très détaillées sur ce qui se passe au sein de la Commission, y compris sur l'avenir de ces partenariats.**

**Nous avons été indignés de découvrir que non seulement l'EFPIA – le groupe de lobbying pharmaceutique – n'avait pas envisagé que l'IMI finance la préparation épidémiologique comme «sujet réglementaire» (c'est-à-dire anticiper et se préparer à des épidémies telles que celle causée par le nouveau coronavirus, Covid-19), mais s'était également opposée à l'intégration de cette problématique dans le champ de travail de l'IMI (ce qui lui aurait permis de financer des projets en ce sens)<sup>1</sup> lorsque la Commission Européenne l'avait proposé, en 2018.** Depuis 2003 et l'apparition du virus du SRARS – cousin proche du nouveau coronavirus – plusieurs voix de chercheurs se sont élevées pour réclamer l'accélération du développement d'outils médicaux nécessaires pour faire face à ce type de virus. Un

« candidat prometteur pour traiter le coronavirus » avait déjà été évoqué en 2016<sup>2</sup>, mais ce dernier n'a pas retenu l'attention de l'industrie pharmaceutique et cette piste n'a donc pas été approfondie. **Ce n'est qu'aujourd'hui, alors que la pandémie fait rage et que des fonds publics d'urgence sont mobilisés pour y répondre, que l'industrie se montre intéressée par le développement de vaccins et de traitements.** De la même manière, l'industrie s'est intéressée très tardivement à Ebola : ce n'est que lorsque la situation s'est aggravée et qu'une épidémie s'est déclarée, en 2014, que l'IMI a commencé à financer des projets de recherche sur le sujet. Cet exemple montre combien les interventions tardives, une fois une épidémie en cours, sont beaucoup moins utiles que le genre de préparation aux épidémies telle que celle rejetée par l'industrie.

### **Il est temps d'en finir avec la capture des politiques et des fonds européens de recherche par les entreprises privées**

**Le financement public de la recherche est un investissement précieux et stratégique dans la production de connaissances pour l'avenir. En ces temps de crises multiples, de la pandémie COVID-19 au changement climatique, cette question est plus importante que jamais.** Mais l'intérêt général est-il réellement servi par ces 'partenariats' de recherche avec le secteur privé? Les observations rassemblées dans ces deux rapports indiquent que non.

Ce qui est en jeu ici est la **capture des fonds et des politiques européennes par le secteur privé sur des questions essentielles.** L'UE a proposé quelques timides réformes pour répondre aux manques (évidents) de contrôle sur les contributions en nature, ou permettre l'accès de la Commission à certains documents des projets financés (elle ne l'avait pas jusqu'à récemment, ce qui est en soi assez étonnant). Mais ces propositions ne traitent pas le cœur du problème : **une justification politique erronée reposant sur l'hypothèse qu'un partenariat public-privé dont l'agenda de recherche est défini par des intérêts commerciaux, et dont l'objectif principal est de «réduire les risques» liés au financement privé de l'innovation technologique, peut simultanément répondre de manière significative aux besoins de la société.**

La pensée magique selon laquelle les objectifs commerciaux et publics s'aligneraient naturellement sert de justification opportune aux intérêts servis par la politique actuelle de l'UE en matière de recherche et d'innovation. Cela s'effectue au détriment d'une recherche servant réellement l'intérêt public, et de la liberté des chercheurs de définir et d'évaluer leurs travaux. Il est clair, par exemple, que sans chercheurs publics indépendants sur le climat, nous serions encore en train de débattre de la réalité des causes humaines au changement climatique. Il est grand temps que la politique de recherche de l'UE reçoive l'attention politique et les débats qu'elle mérite.

1. Cf. la description par l'IMI de ce que sont pour elle les «sujets réglementaires» ("regulatory topics") : <https://www.imi.europa.eu/apply-funding/future-topics>

2. Diarmaid McDonald, 'Trump's attempt to buy a coronavirus vaccine shows why big pharma needs to change', The Guardian, 16 Mars 2020, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/mar/16/trump-coronavirus-vaccine-big-pharma-president-drugs-industry-profit>

# RÉSULTATS DÉTAILLÉS

## Sur l'Initiative pour les Médicaments Innovants (IMI)

L'IMI est un partenariat public-privé entre la Commission Européenne et la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (EFPIA), l'Association professionnelle et groupe de lobbying des industries pharmaceutiques.

**Chronologie** : Le premier partenariat IMI s'est déroulé de 2008 à 2013 et a été renouvelé sous le nom d'IMI2 pour la période 2014-2020 (certains projets se poursuivent au moins jusqu'en 2024, mais les appels à propositions doivent être lancés au plus tard à la fin de 2020). Le prochain programme-cadre de recherche de l'UE (Horizon Europe) 2021-2027 comprendra très probablement un successeur à l'IMI, l'"Initiative de santé innovante".

**Budget**: L'IMI1 disposait de 2 milliards d'euros (1 milliard d'euros de financement public de l'UE et l'équivalent d'1 milliard d'euros provenant des entreprises de l'EFPIA) ; l'IMI2 disposait de 3,276 milliards d'euros (1,638 milliard d'euros de financement de l'UE, l'EFPIA s'engage à apporter 1,425 milliard d'euros en nature).

**Objectif déclaré**: Améliorer la santé en accélérant le développement de médicaments innovants et l'accès des patients à ceux-ci, en particulier dans les domaines où il existe un besoin médical ou social non satisfait.

**Ces résultats indiquent que l'IMI n'a pas atteint les objectifs qui justifiaient sa création, notamment la nécessité de surmonter les failles de marché et d'améliorer le développement et la disponibilité des technologies de santé pour les besoins médicaux non satisfaits.**

### L'utilisation de fonds publics pour des intérêts commerciaux

- **L'IMI n'investit pas dans des domaines où un financement public est nécessaire de toute urgence**, tels que la préparation à long terme aux épidémies, le VIH/SIDA, les maladies liées à la pauvreté et les maladies tropicales négligées, mais il investit lourdement dans des domaines très profitables où l'industrie pharmaceutique investit déjà des ressources considérables.
- L'IMI investit dans des priorités qui permettent à l'industrie d'influencer des règles relatives aux normes de sécurité qui sont importantes pour la santé humaine et environnementale. **De nombreux projets permettent apparemment à l'industrie d'utiliser l'IMI pour faire pression sur les autorités réglementaires sur des questions cruciales de normes de sécurité des nouveaux médicaments**, avec une faible participation des acteurs publics comme la Commission européenne ou les États membres.
- **L'IMI ne contribue pas à rendre les médicaments plus accessibles, mais plutôt à enraciner un système qui fait monter en flèche les prix des médicaments et, partant, grève les budgets nationaux de santé.** Dans un exemple frappant, l'IMI a prétendu contribuer à rendre plus abordable en Afrique un médicament contre le VIH qui peut sauver des vies, en finançant le développement d'un processus de fabrication moins coûteux. Cependant, notre enquête a révélé que ce processus n'a pas encore été utilisé pour fabriquer le médicament en question alors qu'il peut aussi être utilisé pour réduire les coûts de fabrication de médicaments plus rentables pour les pays à revenu élevé (cf. étude de cas sur la flucytosine).
- Même lorsque l'IMI investit dans des domaines présentant un intérêt pour la santé publique, comme la lutte contre la résistance aux antibiotiques, nous avons trouvé des **partenaires publics qui ont tiré la sonnette d'alarme sur la domination de l'industrie et les questions qui en découlent en matière de transparence, d'éthique et de conflits d'intérêts**, et qui se sont sentis obligés de se retirer des projets pour cette raison. Le plus inquiétant est peut-être que lorsque de tels conflits sont apparus, il semble que ni la Commission ni le bureau IMI n'aient été équipés ou motivés pour intervenir.

- Dans le même temps, nous n'avons constaté aucune preuve d'effet de levier ou de renforcement de la compétitivité ; au contraire, les PME ont fui le programme en raison du comportement prédateur des grandes entreprises pharmaceutiques.

**Ces résultats indiquent que l'IMI n'a pas atteint les objectifs qui justifiaient sa création, notamment la nécessité de surmonter les failles de marché et d'améliorer le développement et la disponibilité des technologies de santé pour les besoins médicaux non satisfaits.**

- L'influence de l'industrie prévaut dans les mécanismes de gouvernance de l'IMI, ce qui contribue à expliquer pourquoi le partenariat investit dans les priorités de l'industrie plutôt que dans les besoins sociaux non satisfaits. Alors que le conseil d'administration est divisé à parts égales entre ses fonctionnaires et le secteur privé, la Commission ne s'implique guère dans la définition de l'agenda. Les groupes chargés de rédiger le programme de l'IMI sont dominés de façon écrasante par l'industrie, parfois dans une proportion de 20 à 1.
- Les groupes consultatifs de l'IMI, tels que le comité scientifique, qui pourraient vouloir apporter leur contribution sur des sujets de santé publique autres que ceux qui intéressent les partenaires commerciaux, n'ont aucune influence formelle sur l'ordre du jour. En effet, **certains membres du comité scientifique ont fait remarquer que si un sujet n'intéresse pas l'industrie, il ne sera pas financé.** Les groupes de la société civile tels que les ONG de santé publique sont absents de tous les mécanismes de définition des programmes. Et bien que les organisations de patients soient présentes, des interrogations subsistent quant aux conflits d'intérêts découlant de leur dépendance permanente aux financements de l'industrie.
- Malgré de récentes réformes, la transparence demeure un problème sérieux. L'IMI a fonctionné pendant plus de dix ans sans qu'aucun indicateur concret ne soit mis en place pour mesurer son impact. En outre, il n'existe toujours pas de méthode standard pour la déclaration ou le calcul des financements "en nature" de l'industrie - c'est-à-dire le temps de travail du personnel, les installations, etc. - dont les entreprises de l'EFPIA peuvent se prévaloir comme une part importante de leur contribution à l'IMI. En outre, l'enquête montre que l'absence de suivi adéquat de ces contributions a un coût réel, les retards et les lacunes dans le financement mettant les projets en danger.

**Dans l'ensemble, on observe avec inquiétude une structure institutionnelle qui crée des "devoirs et obligations" pour le secteur public et seulement des "privilèges et avantages" pour le secteur privé. Un partenariat qui n'en a que le nom, dirigé par des intérêts privés, avec peu de contrôles réels sur le choix de leurs priorités, et peu de mécanismes pour garantir que le public reçoive un réel retour sur son investissement.**

- Cette analyse de l'IMI pose de graves questions sur **les raisons pour lesquelles la Commission européenne finance cette initiative avec l'argent des contribuables européens.** Des controverses comme le scandale du glyphosate nous ont appris qu'il faut être très prudent lorsque l'industrie entre en contact direct avec les régulateurs, mais l'IMI nous conduit exactement dans la direction opposée.
- De multiples évaluations ont déjà tiré la sonnette d'alarme sur les processus de gouvernance et de définition des programmes de l'IMI, dominés par l'industrie. Pourtant, au lieu de s'attaquer aux problèmes principaux, la Commission n'a pas réussi à reprendre le contrôle du partenariat, se préoccupant plutôt de dévier les critiques à grands renforts de communication.
- La forme future du partenariat public-privé européen dans le domaine de la santé est en cours de préparation. Bien que l'UE ait proposé quelques modestes réformes face aux nombreuses critiques, les procès-verbaux du conseil d'administration de l'IMI montrent que la Fédération européenne d'associations et d'industries pharmaceutiques (EFPIA) utilise sa position privilégiée pour défendre ses propres intérêts, par exemple contre les projets de l'UE visant à réformer les contributions en nature et les règles de propriété intellectuelle dans le cadre du successeur de l'IMI. La situation est également inchangée sur le plan de la gouvernance, l'EFPIA étant aux commandes pour choisir les partenaires du prochain partenariat et fixer le programme de recherche.
- Le prochain partenariat réunira encore plus d'industries et se concentrera, par exemple, sur le Big Data dans le domaine de la santé. Les entreprises pharmaceutiques et technologiques doivent-elles vraiment bénéficier de financements de recherche européens pour s'asseoir ensemble et rédiger les règles relatives à l'utilisation et au profit qu'elles peuvent faire des données médicales des patients ?

## Sur les Industries Bio-Basées (BBI)

Le BBI est un partenariat public-privé entre la Commission européenne et le Bio-Based Industries Consortium (BIC), un groupe de pression ad hoc regroupant des entreprises des secteurs de l'agroalimentaire, de la sylviculture, de la biotechnologie, de la chimie et de l'énergie.

**Chronologie** : Créé en 2014 et fonctionnant jusqu'en 2024 (les derniers projets à financer seront identifiés en 2020). Le successeur du BBI, "Circular Bio-based Europe", est en cours d'évaluation par la Commission européenne.

**Budget** : 3,7 milliards d'euros, dont 975 millions d'euros proviennent du financement public de l'UE et 2,7 milliards d'euros sont destinés à être apportés par les partenaires industriels, en nature et en espèces.

**Objectif déclaré** : Contribuer à une économie à faible intensité de carbone, plus efficace dans l'utilisation des ressources et plus durable, et accroître la croissance économique et l'emploi, en particulier dans les zones rurales.

**Le BBI ignore les conséquences destructrices de ses projets sur les puits de carbone terrestres en Europe, à savoir les sols et les forêts. Augmenter l'extraction de biomasse de la nature sans imposer de réduction de l'utilisation des combustibles fossiles combine le pire des deux mondes : la destruction des puits de carbone existants tout en émettant encore plus de CO<sup>2</sup>.**

### Mettre en œuvre une stratégie de 'bioéconomie industrielle'

- L'Entreprise Commune (Joint Undertaking) Industries Bio-Basées (BBI) a été créée en 2014 à la suite d'une longue campagne de lobbying des entreprises, notamment des industries biotechnologiques, forestières et chimiques. Ce programme visant à créer et développer le marché des produits dits bio-basés a été mis en place par la Commission européenne pour que ces industries mettent en œuvre la stratégie de l'UE en matière de "bioéconomie". Le BBI devait recevoir 975 millions d'euros du budget de l'UE, ce qui **représente 21,8 % de l'ensemble des fonds dépensés par l'UE dans le cadre du deuxième "défi sociétal" identifié par le programme-cadre de recherche de l'UE pour 2014-2020, Horizon 2020 : "Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et sur les eaux intérieures, et bioéconomie"**.
- **L'idée générale qui sous-tend la bioéconomie industrielle est de remplacer partiellement les combustibles fossiles par la "biomasse" (matière biologique, principalement issue de l'agriculture et de la sylviculture) dans les processus industriels**, en partant du principe que "biologique" est synonyme de "circulaire" qui, à son tour, est synonyme de "durable". Toutefois, ce n'est pas nécessairement le cas. En effet, la production de biomasse en Europe a stagné au cours des 15 dernières années, et la majeure partie de la production actuelle n'est obtenue que par des pratiques agricoles et forestières non durables. **La demande supplémentaire de biomasse qu'engendrerait cette "bioéconomie" industrielle ne peut être satisfaite qu'au détriment de la production alimentaire et de l'intégrité des derniers écosystèmes fonctionnels en Europe et à l'étranger.** Malgré l'insistance du BBI sur le fait que ses projets n'entrent pas en concurrence avec la production alimentaire, 24 % des projets qu'il a financés sont basés sur la biomasse agricole, soit 60 % de plus que ce qui était prévu à l'origine.

## Éliminer les puits de carbone existants en Europe et à l'étranger, tout en émettant encore plus de CO2

- Le BBI ignore les conséquences destructrices de ses projets sur les puits de carbone terrestres en Europe, à savoir les sols et les forêts. **Augmenter l'extraction de biomasse de la nature sans imposer de réduction de l'utilisation des combustibles fossiles combine le pire des deux mondes : la destruction des puits de carbone existants tout en émettant encore plus de CO2.** Seuls 10 % de tous les coordinateurs de projets financés par le BBI prévoient que leurs initiatives auront un impact positif sur la biodiversité, et seulement 27 % prévoient d'avoir un impact positif sur la gestion durable des ressources naturelles.
- **Les pays de l'UE-15 se sont taillés la part du lion dans le financement total du BBI,** avec 87,8 % des participants provenant de ces pays contre 8,8 % pour l'UE-13.
- La mise en place d'une industrie européenne utilisant la biomasse comme matière première sans disposer d'une offre intérieure suffisante signifie un risque considérablement accru d'accaparement des ressources d'ailleurs, notamment dans les pays du Sud où se trouve la plus grande partie de la biomasse terrestre. **La durabilité des sociétés européennes doit-elle vraiment passer par de nouvelles importations néocoloniales de bois, d'huiles végétales et de sucres en provenance des tropiques, au détriment du climat, de la biodiversité et des moyens de subsistance des populations qui y vivent ?**
- Le BBI a consacré à ce jour plus de **70 % de son budget au financement de projets industriels à l'échelle pré-commerciale et commerciale pour la production de divers produits issus de la biomasse, comme des plastiques ou des carburants.** Ce qui est discutable : pourquoi les fonds de recherche européens devraient-ils être utilisés pour construire des usines à l'échelle pré-commerciales et commerciales alors qu'ils sont censés financer des recherches trop risquées pour le secteur privé? Alors même que ces projets ont déjà été testés à l'échelle du démonstrateur, que les risques liés à la technologie sont réduits, et les montants en jeu très significatifs? **Le BBI finance également des projets incluant l'élaboration de propositions réglementaires, du lobbying et des relations publiques visant à influencer les régulateurs de l'UE et la perception du public afin de favoriser les priorités et les produits des bio-industries.** Pourquoi de tels projets devraient-ils être soutenus par des fonds publics de recherche ?
- En raison d'un manque de transparence, les résultats des projets de recherche financés par le BBI sont difficiles à évaluer. **Les entreprises privatisent systématiquement les résultats et les données concernant leurs projets, et les indicateurs d'évaluation utilisés sont si limités qu'ils ne tenaient initialement pas du tout compte des impacts sociaux et environnementaux.**

## L'UE paie sa part, mais les partenaires industriels n'honorent pas leurs engagements

- Alors que tous les projets BBI étaient censés être financés à la fois par des fonds publics et par le soutien financier et en nature de l'industrie, les derniers chiffres disponibles montrent que les entreprises participantes n'ont payé qu'une petite partie de ce qu'elles avaient promis. Ainsi, **la Commission européenne a déjà versé 27 % (264,6 millions d'euros) de ses contributions financières, tandis que les partenaires industriels n'ont jusqu'à présent versé que 3 % des leurs, ainsi que 3,7 % seulement de leurs contributions en nature vérifiables.** Ces entreprises sont également opposées à la publication des données qui permettraient une évaluation fiable de ces contributions en nature.

## Un modèle erroné qui risque d'être reproduit dans le cadre d'Horizon Europe (programme de financement de la recherche UE 2021-2027)

- La DG Recherche & Innovation de la Commission européenne est bien consciente de ces échecs, mais n'a jusqu'à présent que légèrement réduit son financement global au BBI et soutient la création de son successeur.
- Si ces observations indiquent des cas d'abus du système par l'industrie, elles sont également cohérentes avec la manière dont le BBI a été mis en place : son programme de recherche global ainsi que ses plans de travail annuels sont rédigés par l'industrie. Il fallait s'attendre à ce que les entreprises participantes détournent les ressources du BBI pour leurs propres priorités préexistantes, au lieu de relever les défis sociétaux, puisqu'elles le peuvent.
- Les États membres et la Commission européenne négocient actuellement le budget de l'UE pour 2021-2027, en particulier Horizon Europe, le prochain programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation. Pendant ce temps, les lobbies des entreprises intéressées par le développement de la bioéconomie industrielle - menés par EuropaBio, le groupe de pression européen de l'industrie biotechnologique - font pression pour que le successeur du BBI, "Circular Bio-based Europe", soit renouvelé et doté d'encre plus d'argent public. Étant donné le rôle central que les États membres attendent de la stratégie de l'UE en matière de bioéconomie dans le prochain "Green Deal" européen, et le soutien à la "Circular Bio-based Europe" exprimé par la Commission européenne dans son récent plan d'action pour l'économie circulaire, il est malheureusement fort possible que le lobby de la bioéconomie industrielle l'emporte.

## RECOMMANDATIONS

*Des recommandations spécifiques sont détaillées à la fin de chaque rapport*

### Sur l'IMI2 et le BBI (jusqu'à leur fin)

#### Pour le BBI

- Ne transférer aux projets les fonds publics restants qui leur sont dus par le BBI qu'une fois que les partenaires industriels de ces projets ont fourni les contributions en espèces et en nature vérifiables (IKOP) qu'ils leur doivent.
- Introduire l'obligation pour tous les projets financés par le BBI de rendre publics l'origine, la nature et les volumes de la biomasse qu'ils utilisent le cas échéant, et d'évaluer leurs impacts sociaux et environnementaux (y compris le devenir des déchets en aval), en examinant notamment leurs conséquences sur les changements directs et indirects d'utilisation des terres, les prix des denrées alimentaires, le climat, la biodiversité et les inégalités.

#### For IMI

- Intégrer des garanties d'intérêt général et des conditions strictes au reste du financement public de l'UE, telles que le libre accès obligatoire aux résultats des projets, des clauses d'accessibilité et d'abordabilité, et des formes de gestion de la propriété intellectuelle et d'octroi de licences pour l'exploitation des produits finaux conformes à l'intérêt public. Cela doit notamment s'appliquer aux projets en cours de financement par l'IMI qui sont directement ou indirectement liés aux infections à coronavirus, comme le projet ZAPI (Zoonotic Anticipation and Preparedness Initiative), mais aussi aux projets financés dans le cadre des appels IMI lancés après le déclenchement de la pandémie.
- Les accords de subvention et de consortium doivent être considérés comme d'intérêt public et rendus accessibles.
- Les informations sur la quantification des contributions "en nature" de l'industrie, leur composition et leur valeur respective pour les projets doivent être transparentes et rendues accessibles.

### Sur les successeurs possibles d'IMI et de BBI dans le cadre de « Horizon Europe »

- Déléguer aux lobbies impliqués dans l'IMI et le BBI la définition de l'agenda de recherche stratégique et des plans de travail annuels de ces Entreprises Communes a donné à ces groupes de pression la possibilité d'orienter le financement et les priorités des deux partenariats dans leur propre intérêt, plutôt que celui du public, et ils ne se sont pas privés de le faire.
- L'industrie semble être à nouveau aux commandes pour la définition des successeurs possibles d'IMI & BBI dans Horizon Europe, qui seront probablement appelés respectivement Innovative Health Initiative et Circular Bio Based Europe. Les deux lobbies élaborent déjà les programmes stratégiques de recherche de ces deux possibles futurs partenariats et font pression sur la Commission concernant leurs caractéristiques (pas de contributions en espèces obligatoires de la part de l'industrie, gouvernance de la propriété intellectuelle, partenaires...).
- **Créer ces deux partenariats ainsi amènerait à reproduire les plus graves travers de leurs prédécesseurs, alors que de sérieuses réformes de transparence et d'inclusion seraient nécessaires pour que le programme stratégique de recherche de ces structures devienne plus pertinent pour l'intérêt public. La Commission européenne va-t-elle donner une fois de plus à l'industrie le contrôle de milliards d'euros de fonds publics européens de recherche?**
- **Si la Commission européenne refuse de reconsidérer cette caractéristique essentielle et de diriger elle-même la conception du programme stratégique de recherche de ces nouveaux partenariats, ainsi que de régler les nombreux problèmes de gouvernance, de transparence et de redevabilité de leurs prédécesseurs, nous déconseillons vivement leur création.**